

Augmentations 2026

IPS

+1.75%

IST

+1.30%

Note : PMD 1 = 0%

Cherchez l'erreur ...

Malgré plusieurs sollicitations, la **Direction** ne nous a pas transmis l'ensemble des documents indispensables à l'analyse de la situation économique d'IDEMIA France.

Dans une volonté de dialogue constructif, la **CFDT** porte des revendications légitimes.

1^{ères} revendications CFDT

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2026				
Population	Salaire de base annuel	≤ 57 672€ (1,2 PASS)	> 57 672€ ≤ 120 150 €	> 120 150€ (2,5 PASS)
A.G. (a) Augmentation Générale	A.G.	2,8 %	1,5 %	-
	Plancher A.G.	1 000 €	-	-
A.I. Augmentation Individuelle	A.I. (S'ajoute à l'AG.)	0,7 %	1,5 %	0,8 %
		0,7 %		

- (a) Rattrapage de l'inflation de 2022 à 2024
- Versement de **1 500€** sur le PEG ou PERU en cas d'absence d'intéressement
- Prime exceptionnelle de **1 000€** sur PEG, lié à la vente d'ISI
- Revalorisation du Titre Repas à **12,20€**, subvention RIE **3,15€** et prime panier à **7,60€**
- Télétravail : **30€/mois** et un Titre Repas à **12,20€** par journée télétravaillée
- Prime d'équipe à **4€** / jours
- SMID à 1 973 € (soit 150€ de plus que le Smic)
- Application des minimas conventionnels dès signature par la branche de l'année en cours
- Autres revendications → Page 2

Prochaine réunion mercredi 04 février à 10h00

Revalorisation des différentes primes/majorations :

- Transport auto à 450€
- Forfait mobilité durable à 400€
- Augmentation du Taux de cotisation PERU à 1,2%
- Départ en retraite à 350€ / année d'ancienneté
- Revalorisation de 10% des primes sur la médaille du travail
- Prise en charge des frais de 0,2% sur les cotisations patronales et abondement PERU

Congés exceptionnels :

- Doublement jours enfant malade pour les parents isolés
- 3 Jours en cas d'hospitalisation du conjoint
- Congé supplémentaire pour les salariés (enfant handicapé ou maladie lourde)

Ouverture de négociations :

- Finaliser le CET avec abondement
- Révision de l'accord de participation pour obtenir une Formule dérogatoire et permettre la redistribution pour tous
- Sénior, QVCT, Egalité Professionnelle, révision GEPP
- Harmonisation des différentes primes pour tous les sites (hors spécificités des CCN)
- En cas de fermeture d'une semaine d'un site versement d'une indemnité aux salariés devant travailler.
- Revalorisation de l'astreinte pour le site de Vitré et revalorisation automatique de l'astreinte en fonction du % alloué pour les NAO
- Déplafonnement de la prime d'ancienneté pour tous les sites

Responsabilité Sociétale d'Entreprise :

- Mesures concernant l'emploi des handicapés
- Mise en place d'indicateurs de performance sur les managers
- Nomination et droit de vote au Conseil d'Administration de représentants du personnel
- Aide (subvention, prêt 0%, ...) à l'achat d'un véhicule « mobilité durable »
- Imputation budgétaire des élus et mandatés sur un autre budget que celui de leur manager
- Réintégration des jours de congés en cas de décès d'un proche
- Application de la transparence salariale



A Suivre : Prochaine réunion mercredi 04 février à 10h00